

FO

FO-DGFIP Section de la Réunion
Centre des Finances Publiques de
Saint-Pierre
1 rue du Père Raimbault
97751 Saint-Pierre Cedex
fo.drifp974@dgfip.finances.gouv.fr



COMPTE-RENDU CHSCT DU 02/04/2020

Les Organisations Syndicales étaient convoquées à 10h ce 02/04/2020 en audio-conférence.

2ème CHSCT Spécial COVID-19

Toute l'assemblée requise est présente. Les trois Directions sont représentées, Les trois Organisations Syndicales sont présentes.

A noter : Les réunions journalières préfecture/directions se poursuivent.

L'appui, le rôle capital, la disponibilité et l'engagement très fort de notre Médecin de Prévention ont été soulignés. A souligner que notre Médecin de Prévention ne dispose d'aucun masque ...

Notre Médecin de Prévention a rappelé à nouveau que la situation à La Réunion diffère de celle de métropole, depuis le début, indiquant qu'il faut jongler entre les instructions nationales, et les spécificités métropole, et les spécificités locales.

Malheureusement, nous avons constaté que l'option jonglage fait défaut ...

En effet, lors du dernier CHSCT, nous avons demandé que la spécificité de La Réunion, qui n'avait alors aucun cas autochtone de Covid-19, soit prise en compte....

Mais désormais, nos administrations sont confrontées à une crise importante et s'efforcent, avec l'implication de tous les agents, d'y faire face le mieux possible. Nous en avons conscience et œuvrons pour que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles, avec tout l'engagement personnel, professionnel et syndical de chacun d'entre nous.

- Une cellule d'épidémiologie locale a été créée, à laquelle notre Médecin de Prévention participe.
- Notre Médecin de Prévention a insisté sur le process à respecter pour ôter masque et gants afin d'éviter une contamination, et rappelé le rôle essentiel du lavage des mains. Rappel qui a été fait de la transmission manu-portée du virus.
- A ce jour, pas de collègue contaminé, toute suspicion ayant été levée. Sans stigmatiser aucun agent, et dans le respect du secret professionnel, un peu de transparence des directions serait bienvenue... Vœu pieu ??
- L'avis de la CNIL du 6 mars indique «Chaque employé/agent doit pour sa part mettre en œuvre tous les moyens afin de préserver la santé et la sécurité d'autrui et de lui-même (article L.4122-1 du Code du travail) : il doit informer son employeur en cas de suspicion de contact avec le virus. »
- Nous nous devons d'être solidaires dans le confinement mais également dans la déclaration des premiers symptômes.

- L'importance du nettoyage des sites a été soulignée, avec une vigilance accrue sur les poignées de portes, les postes de travail, les téléphones, les digicodes ... L'implication de chacun est indispensable.
- La date de fin de confinement n'est pas connue. Mais la sortie de crise est un sujet majeur qu'il convient d'anticiper.
- La responsabilité collective dans le ralentissement de la propagation du virus a été rappelée, ainsi que la nécessaire continuité du service et des missions essentielles.

Vos représentants FO ont rappelé que la démarche de solidarité s'applique à tous.

Ainsi, à notre demande de ne pas oublier les agents retraités et les conjoint(e) d'agents décédés, le DRFIP a indiqué qu'un message leur sera transmis afin qu'ils se fassent connaître en cas de besoin. Notre directeur saura-t-il prendre cette initiative ??

Rappel : En cas d'absence du service, votre chef hiérarchique doit vous indiquer précisément votre position administrative.

FO rappelle que certaines situations personnelles sont très difficiles à vivre en ce moment par certains agents : aussi bien chez ceux qui sont réquisitionnés que chez ceux qui sont confinés.

FO souhaite que la Direction tienne compte de cela. La Direction doit proposer que, pour les missions dites prioritaires, une base de volontariat soit proposée afin de satisfaire au mieux les agents et réponde aux difficultés de chacun (dans la mesure du possible évidemment).

Ceux qui seraient volontaires, dans le cadre des missions prioritaires, peuvent se faire connaître auprès de leur Direction.

Nous engageons donc chacun à se manifester, **s'il le souhaite, auprès de la Direction.**

Nous engageons chacun à nous faire part de ses difficultés dans ce contexte.

La Direction nous assure par ailleurs de la mise à disposition sur chaque site de gel hydroalcoolique. **Merci de vos retours de toute problématique liée à l'hygiène qui doit être aujourd'hui la priorité des priorités!**

**Vous pouvez contacter vos représentants FO
pour toutes vos revendications !!**

Vos Délégués **FO** :
Gilles JUSTOME (Titulaire),
Fabienne SAMAIN (Suppléante)
Cédric COURTOIS (Expert)

FO - DGFIP Réunion, ZAC BANK 1, rue du Père Raimbault CS 97751 Saint-Pierre CEDEX